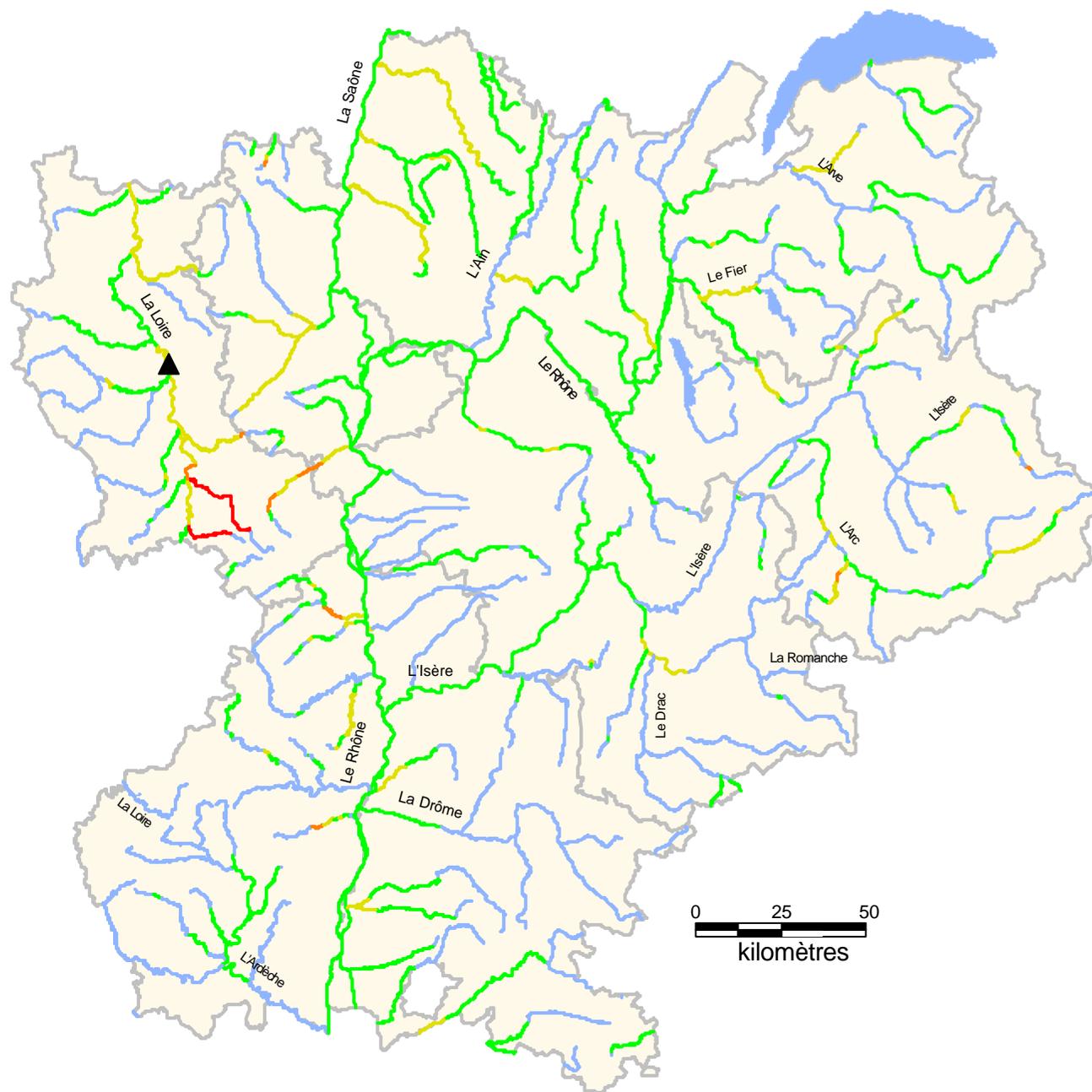


# LES OBJECTIFS DE QUALITE



## Objectifs de qualités définis dans chaque département

- 1A - Eau de très bonne qualité
- 1B - Eau de bonne qualité
- 2 - Eau de qualité moyenne
- 3 - Eau de mauvaise qualité
- HC - Eau de très mauvaise qualité

▲ Point nodal (bassin Loire-Bretagne)  
à l'aval immédiat de la confluence  
Loire / Lignon-du-Forez

## Objectifs de qualité

Nitrates et matières azotées : 11 mg/l  
Phosphore : 0.1 mg/l  
Chlorophylle : 10 mg/l  
Matières organiques :  
- DBO5 : 4 mg/l  
- NH4 : 0.2 mg/l

La circulaire du 17 mars 1978 a instauré sur le territoire national la fixation d'objectifs de qualité qui ont guidé depuis 20 ans les mesures de préservation ou de restauration de la qualité de l'eau. Le décret du 19 décembre 1991, puis les SDAGE leur ont donné en partie une valeur réglementaire. Les objectifs de qualité sont ainsi établis réglementairement pour des portions de cours d'eau d'après une grille de qualité globale dite "multi-usage". Sur cette carte est représentée la synthèse des cartes départementales d'objectifs de qualité réalisées entre 1981 et 1996.

En attendant que la nouvelle grille de qualité (S.E.Q.) soit opérationnelle, le S.D.A.G.E. R.M.C. a proposé une mise à jour des objectifs de qualité de certains cours d'eau.

C'est ainsi le cas pour l'Ain, la Reyssozue amont, la Saône aval, le Gier, les grands lacs alpins, dont les objectifs de qualité sont à la hausse.

source des données : DIREN  
fonds cartographique : (C) BDCarthage IGN/AE  
cartographie : DIREN Rhône-Alpes / SEMA  
Extrait de " L'eau en Rhône-Alpes-octobre 2000"  
[www.environnement.gouv.fr/rhone-alpes](http://www.environnement.gouv.fr/rhone-alpes)